



## BULLETIN INDIVIDUEL D'ARBITRAGE ImpulsES PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

À RETOURNER COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ À :

REGARD SOLUTIONS D'ÉPARGNE SALARIALE- CS 70003 – 93901 BOBIGNY CEDEX

Si vous disposez d'un PEE/PEI, ou d'un PER en gestion libre, vous pouvez à tout moment modifier la répartition de votre épargne entre les différents fonds de la gamme ImpulsES présentée au verso. Cette opération est sans frais.

Pour effectuer cet arbitrage, vous pouvez compléter, dater et signer ce bulletin puis l'envoyer à l'adresse ci-dessus ou effectuer votre demande en ligne sur le site [www.regard-es.com](http://www.regard-es.com) depuis Votre compte sécurisé.

### ≡ IDENTIFICATION

Entreprise\* .....

SIRET\* .....

Nom\* .....

Prénom\* .....

\* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra être traitée.

#### ARBITRAGE PEE / PEI

Je souhaite modifier la répartition de mon épargne de la manière suivante :

#### ARBITRAGE PER

Je bénéficiais de la gestion libre de mon PER et je souhaite modifier la répartition de mon épargne de la manière suivante :

Nom du FCPE d'origine	FCPE	<input type="checkbox"/> En totalité
		<input type="checkbox"/> Partiellement : ..... parts
<b>Modalités de l'arbitrage</b>  Retrouvez la liste des fonds disponibles au verso. Les FCPE choisis doivent exister dans le dispositif de votre entreprise et être éligibles à l'arbitrage (reportez-vous au règlement de vos plans d'épargne).	<input type="checkbox"/> Arbitrage vers un seul fonds, le FCPE : .....	
	<input type="checkbox"/> Arbitrage vers plusieurs fonds, selon la répartition suivante (le total des pourcentages doit être égal à 100 %) :	
	<b>Nom des FCPE destinataires</b>	<b>Répartition</b>
	ImpulsES Monétaire	%
	ImpulsES Obligations	%
	ImpulsES Prudent	%
	ImpulsES Équilibre	%
	ImpulsES Dynamique	%
	ImpulsES Actions	%
	ImpulsES Flexible	%
	ImpulsES Flexible et Solidaire	%
	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Cette opération ne modifie pas la date de disponibilité des avoirs.

IMP  
PAR

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de tous les termes et conditions du plan d'épargne salariale ainsi que des documents d'informations clés (DIC) des FCPE consultables à tout moment sur [www.regard-es.com](http://www.regard-es.com) ou disponibles sur demande auprès de votre entreprise. J'atteste que les arbitrages que je demande respectent les conditions figurant dans le règlement du PEE/PEI et PER. En particulier, j'ai bien vérifié que les avoirs dont je demande l'arbitrage sont éligibles à cette opération. En cas d'arbitrage au profit d'un fonds comprenant davantage d'actions, j'ai pleinement conscience d'augmenter le risque de variation de mon épargne, à la hausse comme à la baisse.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



## Plus simple et plus rapide

Réalisez votre arbitrage en ligne en quelques clics sur votre espace abonné sécurisé.

1. Rendez-vous sur votre compte en ligne sécurisé, identifiez-vous et saisissez votre mot de passe.
2. Depuis la rubrique « **Mon épargne salariale** », sélectionnez « **Accéder à mon compte** »
3. Cliquez sur « **Passer un ordre** » puis « **Arbitrage** »
4. Pour chaque dispositif (PEE/PEI, PER), **et à partir d'un ou plusieurs de vos fonds (FCPE)**, effectuez votre arbitrage :
  - En parts, en montant ou en pourcentage
  - Par date de disponibilité
  - En totalité ou partiellement
5. Choisissez ensuite la **répartition en pourcentage** de votre arbitrage sur un ou plusieurs nouveaux FCPE.

### ≡ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin, sont traitées par REGARDDBTP agissant sous le nom commercial de REGARD Solutions d'Épargne Salariale, responsable de traitement, sur la base de l'exécution du contrat collectif d'épargne salariale dont vous bénéficiez afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement et de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent par e-mail à [CIRCUITDCP@probtp.com](mailto:CIRCUITDCP@probtp.com) ou par courrier à PRO BTP-DPO – 93901 BOBIGNY CEDEX 09.

Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet.